

Note d'unité

RDS - Direction Transport [DT]

Décision du 3 novembre 2020

Décision n° RDS NU_2020_56 du 3 novembre 2020 portant délégation de signature du responsable de la direction Transport [DT] à des agents de l'unité

Le responsable de la DT,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020_25 consentie le 1er juillet 2020 au responsable de la DT par le directeur du département RDS ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Mme Sophie GAINARD, responsable de l'entité « Suivi du Contrat », ou à
- M. Stéphane LECHAUDEL, responsable de l'entité « Conception de l'Offre et Optimisation de la Production », ou à
- M. Thierry PINET, responsable de l'entité « Evolution d'Offre », ou à
- M. Régis GILLET, responsable du programme « Réglementation Transport », ou à
- M. Eduardo BATISTA, responsable du programme « Exploitation 2025 »,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de la DT et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.



Article 2

Cette décision annule et remplace la note d'unité n° NU_2020_31 en date du 19 août 2020.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 3 novembre 2020

Benoît PHILIPPE

Responsable de la direction Transport